



LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°41-2023-07-027

PUBLIÉ LE 19 JUILLET 2023

Sommaire

Direction départementale des finances publiques / Contrôle de gestion

41-2023-07-19-00004 - chef certificats dégrèvements (1 page)

Page 3

41-2023-07-18-00035 - Délégation aux conciliateurs adjoints (1 page)

Page 5

Direction départementale des finances
publiques

41-2023-07-19-00004

chef certificats dégrèvements



**Direction départementale des Finances publiques
de Loir-et-Cher**
10 rue Louis Bodin
CS 50001
41000 BLOIS

D3

Délégations de signature - DDFIP de Loir-et-Cher - Agents habilités à signer les certificats de dégrèvement et autres documents relatifs à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses quel que soit le montant des sommes et l'autorité ayant prononcé la décision - Situation au 26 juin 2023.

Service	Agents bénéficiaires
Pôle Ressources	Sophie LLAURY - AFIP
Mission Maîtrise d'Activité	Ronan LE BERRE - AFIPA
Pôle Gestion Fiscale	Emilie COFFIN - Inspecteur principal des Finances publiques
Pôle Gestion Fiscale	René FILIPPI - Inspecteur principal des Finances publiques
Pôle Gestion Fiscale	Laura FOURNIER - Inspectrice principale des Finances publiques
SIE Blois	Philippe POUÉDRAS - Chef de service comptable
SIE Blois	Armel BROSSARD - Inspecteur divisionnaire des Finances publiques
SIP Blois	Marie-Anne SENT-CLAPPE - Chef de service comptable
SIP Romorantin-Lanthenay	Stéphanie POTHET - Inspectrice principale des Finances publiques
SIP Romorantin-Lanthenay	Christine SALAUD - Inspectrice des Finances publiques
SIP Vendôme	Frédéric FELIP - Inspecteur divisionnaire des Finances publiques
SIP Vendôme	Laurent ROUX - Inspecteur des Finances publiques
Brigade départementale de vérification	Lucie BRENDEUR - Inspectrice divisionnaire des Finances publiques
Pôle de contrôle des revenus patrimoniaux	Alice DUQUESNE - Inspectrice principale des Finances publiques
Pôle départemental de Contrôle et d'Expertise	Alice DUQUESNE - Inspectrice principale des Finances publiques
Service départemental des Impôts Fonciers	Christian GASTON - Inspecteur divisionnaire des Finances publiques
Service départemental des Impôts Fonciers	Gwënael VASSEUR - Inspecteur des Finances publiques
Service départemental des Impôts Fonciers	Aline RUFFATO - Inspectrice des Finances publiques
Service de la publicité foncière et de l'enregistrement	Dominique LAROYE - Inspecteur divisionnaire des Finances publiques
Service de la publicité foncière et de l'enregistrement	Véronique CARIOT - Inspectrice des Finances publiques
Service de la publicité foncière et de l'enregistrement	Nicolas DURBECQ - Inspecteur des Finances publiques

À Blois, le 19 juillet 2023

Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher,

Emmanuel AUBRET

Administrateur général des Finances publiques

Direction départementale des finances
publiques

41-2023-07-18-00035

Délégation aux conciliateurs adjoints



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*


FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale des Finances publiques
de Loir-et-Cher**
10 rue Louis Bodin
CS 50001
41000 BLOIS

D1 bis

Décision de délégation de signature aux conciliateurs fiscaux adjoints

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu la délégation spéciale de signature pour le pôle gestion fiscale du 1^{er} février 2023, à effet à la même date, désignant Mme Laura FOURNIER et M. René FILIPPI, Inspecteurs principaux des Finances publiques, conciliateurs fiscaux départementaux adjoints ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Laura FOURNIER, Inspectrice principale des Finances publiques et M. René FILIPPI, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

3° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

4° dans la limite de 300 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

5° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

6° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 2

La présente décision entre en vigueur dès sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

À Blois, le 18 juillet 2023

Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher,



Emmanuel AUBRET

Administrateur général des Finances publiques